



UNION FEDERALE DES RETRAITES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80 E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UFR-FO DENONCE

Décidément, rien ne change avec le temps qui passe : Les gouvernants quels qu'ils soient emploient toujours les mêmes méthodes. Ainsi, au moment où le Parlement est appelé à voter une loi portant aggravation des conditions d'accès à la retraite, où les organisations syndicales manifestent contre cette loi, paraît fort « opportunément » (sic !) un rapport du Conseil d'orientation des Retraites (COR) faisant ressortir une aggravation du déséquilibre du régime de retraite des fonctionnaires entraînant un accroissement sensible du financement assuré par le Budget de l'Etat. Celui-ci a été qualifié d'ailleurs par certains médias de subventions. Sans compter le déchaînement des passions anti-fonctionnaires créé par cette annonce sur certaines radios périphériques qui distillent leur venin - voire leur haine du fonctionnaire – volontairement ou par méconnaissance de la situation.

Comme la FGF-FO, le Bureau National de l'UFR-FO, réuni à Paris le 28 novembre 2013, rappelle que les ressources considérées relèvent de la Dette Publique depuis plus de 2 siècles, qu'il s'agit donc de cotisations versées par l'Etat comme n'importe quel employeur.

Par ailleurs, l'UFR-FO rappelle également que la politique menée depuis plus de 10 ans de ne pas remplacer 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite a conduit - par voie de conséquence - à une réduction des effectifs de l'Etat donc à une diminution drastique des cotisations retraites. A cela il convient d'ajouter que sont également supportées par le budget de l'Etat les retraites payées aux militaires sans considération des limites d'âge.

Enfin, et contrairement aux affirmations avancées par certains sur le fait que les fonctionnaires seraient avantagés, le COR a bien fait apparaître que les taux de remplacement des pensions de retraite du public et du privé étaient quasi équivalents.

L'UFR-FO DENONCE ET CONDAMNE cette campagne médiatique manifestement orientée opposant les salariés et pensionnés du secteur public et du secteur privé.

S'agissant de la fiscalité, l'UFR-FO continue de s'opposer à la retenue à la source laquelle, rappelons-le, ne concernerait que les salariés et les retraités et se montre hostile à toutes orientations qui ne feraient qu'aggraver la situation actuelle.

Fait à Paris, le 28 novembre 2013